



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALLIER

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES PERMANENTES AYANT À DISPOSER D'EAUX USÉES ET QUI NE SONT PAS RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT

La présente est pour vous aviser que votre installation septique (fosse septique ou puisard) sera vidangée¹ pendant la période suivante. L'entrepreneur responsable de la vidange est "Les Entreprises Claude Boutin"

SEMAINE DU 3 SEPTEMBRE AU 9 SEPTEMBRE 2023

Route de St-Vallier, Chemin de l'Anse, Boulevard de St-Vallier, Rue Principale, Rue de la Grève, Rue des Chalets.

SEMAINE DU 10 SEPTEMBRE AU 16 SEPTEMBRE 2023

Chemin Lemieux, Chemin Privé (Entrée 26), Chemin des Roy, Chemin du Rocher, Montée de la Station, Chemin d'Azur, Chemin de la Station, Chemin de Valléville, Montée du Sault.

Tel que prévu au règlement no 106-01 de la MRC de Bellechasse, vous avez L'OBLIGATION de respecté les conditions suivantes :

- 1^o Dégager le couvercle de votre fosse ou de votre puisard en **prévoyant un dégagement d'environ 4 pouces autour du couvercle de manière à ce que le vidangeur puisse le soulever facilement, tel que démontré sur l'image suivante.** Laisser le couvercle sur la fosse.
- 2^o Localiser votre fosse à l'aide d'un piquet facilement repérable. **IMPORTANT : Le piquet doit être installé au début de la période de vidange indiquée ci-dessus.** Si plus d'une fosse, identifier clairement les fosses à vidanger.
- 3^o Si le chemin d'accès à votre propriété est muni d'une barrière, l'ouvrir, la déverrouiller ou nous aviser que celle-ci est débarrée s'il y a lieu.
- 4^o Si une corde à linge se trouve sur le passage, bien vouloir la rendre visible pour les camionneurs afin d'éviter tout bris.



Exemple d'un couvercle bien dégagé

Prenez note que nous ne pouvons déterminer à l'avance la journée exacte de la vidange de votre fosse.

De plus, votre numéro civique doit être lisible de la voie publique pour éviter les erreurs.

La technologie avec le camion « Juggler » sera appliquée encore cette année pour la vidange des installations septiques avec champs d'épuration. **Lire le texte au verso pour plus de renseignements.**

^{1 1} Ceci n'inclut pas le nettoyage de votre filtre d'installation septique.

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME JUGGLER?

La collecte des eaux usées des installations septiques se fera selon le procédé des camions "JUGGLER" qui permet de récupérer tout le contenu de la fosse et de retourner le surnageant dans la fosse, débarrassé, à 98 % en moyenne, des matières organiques mais renfermant toujours une flore bactérienne permettant ainsi un meilleur fonctionnement du champ d'épuration.

Cette pratique de retourner le liquide à la fosse est d'ailleurs recommandée, puisque le liquide laissé dans la fosse et les bactéries qu'il contient permettent au système de retrouver son efficacité plus rapidement. De plus, le recyclage de l'eau traitée permet d'équilibrer les pressions hydrostatiques dans la fosse vidangée, évitant ainsi le soulèvement de la fosse ou l'effondrement de parois.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter ***Marianne Mercier-Therrien, au 418 883-3347 poste 0.***

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!